

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	0

L'an deux mil vingt-quatre le 19 décembre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2024

Objet
N° 24/09/11
Décision modificative n°3 * Budget principal

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur François COUTAGNE, Monsieur Gérard BURNET, Madame Rachel ROUSSET, Madame Dominique ANCEY

Représentés

Absents excusés Madame Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance M. François COUTAGNE

Monsieur le Maire rappelle l'avance de trésorerie d'un montant de 400 000.00€ de la CCVCMB au cours de l'exercice 2022.

Les crédits nécessaires au remboursement de cette avance ont été prévus au BP 2024, en revanche, ils n'ont pas été affecté au bon compte.

Aussi il est nécessaire d'effectuer une décision modificative afin de pouvoir régler cette situation.

De plus, il convient de procéder à des virements de crédits entre chapitre d'une même section afin de régulariser certaines opérations notamment concernant le remboursement de l'emprunt et le remboursement d'une caution.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu la délibération n°24/02/12 du 26 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024,

Vu la délibération n°24/03/12 du 7 mai 2024 portant décision modificative n°1 du budget principal,

Vu la délibération n°24/06/08 du 29 novembre 2024 portant décision modificative n°2 du budget principal,

Considérant que depuis lors, il y a nécessité à virer des crédits du chapitre 23 au chapitre 16 afin de rembourser l'avance de trésorerie faite par la CCVCMB,

Considérant que cette situation nécessite d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres budgétaires,

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de crédits nouveaux.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°3 du budget principal comme indiqué ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

MONTANT

BUDGET

PRIMITIF

MONTANT

DÉCISION

MONTANT

MODIFICATIVE



ID : 074-217402908-20241219-24_09_11-BF

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	MONTANT BUDGET PRIMITIF	MONTANT DÉCISION MODIFICATIVE	MONTANT DÉFINITIF
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					
23	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	400 000.00€	-400 000.00€	0.00€
16	168751	Autres emprunts et dettes assimilées – GFP de rattachement	0.00€	+400 000.00€	400 000.00€
23	231	Immobilisations en cours	1 988 563.32€	-350.00€	1 988 213.32€
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00€	350.00€	350.00€
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				0.00€	

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	MONTANT BUDGET PRIMITIF	MONTANT DÉCISION MODIFICATIVE	MONTANT DÉFINITIF
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
011	6042	Achats de prestation de service	50 000.00€	-0.35€	49 999.65€
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	31 439.30€	+0.35€	31 439.65€
012	6411	Personnel titulaire	345 136.34€	-1 390.54€	343 745.80€
65	6553	Service d'incendie	27 000.00€	+1 390.54€	28 390.54€
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				0.00€	

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget principal comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
M. François COUTAGNE



Le Maire,
Jérémy VALLAS



Acte certifié exécutoire le : 27/12/2024
Télétransmis en Préfecture le : 27/12/2024
Notifié ou publié le : 27/12/2024

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches